



Bougival, mercredi 26 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00206

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°78-2021-03-10-011

**Manifestation nautique et activités nautiques
(Rassemblement bateaux pour sport de voile)****MANIFESTATION NAUTIQUE YACHT CLUB - LE PECQ
SEINE AVAL PK 49,100 au PK 52,400****Extrême vigilance (Régates de voile) (tous les usagers - dans
les deux sens)**

- à partir du 19/03/2022 à 09:00 au 26/11/2022 à 19:00o **Seine à l'aval de Paris**

entre les pk 49,100 et pk 52,400 - En dehors du chenal

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que le club de Voile du PECQ organise des entraînements et des épreuves sportives de voile sur la seine des PK 49.100 au PK 52.400, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés conformément au calendrier annexé de l'arrêté préfectoral en pièce jointe.

Il est demandé d'observer une extrême vigilance à l'approche de cette zone d'évolution.

Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Boucle de la Seine, 23, Ile de la loge, 78380 BOUGIVAL
Tél : 01 39 18 23 45 - Fax : 01 39 69 67 41

Date limite d'affichage :

27/11/2022

Adjoint au Chef de Subdivision

Signé

Angéla ESON